

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_17
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : Développement d'une dynamique pédagogique et harmonisée autour du ski de randonnée

Par la suite d'une convocation en date du 23 mars 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 29 mars 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC

Vu :

- Les principes d'équilibre du développement des territoires de montagne promulgués dans la loi Montagne ;
- L'article 16.4 de la charte constitutive du Parc ;
- Le plan d'actions de l'Espace Valléen du Guillestrois Queyras validé lors du Comité de pilotage du 18 décembre 2015 et l'objectif stratégique 1.2 de la stratégie « Favoriser l'accès pour tous aux sports et loisirs de nature, dans la continuité du schéma de développement des activités de pleine nature initié par le Parc du Queyras » ;
- La délibération du 30 novembre 2018 engageant le PNRQ dans un Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels.

Considérant :

- L'impact lié à l'augmentation des flux par les pratiques et le nombre d'événements dédiés sur les autres activités du territoire (pastoralisme, chasse, pêche notamment), le cadre de vie des habitants et le patrimoine naturel ;
- La nécessaire diversification de l'offre touristique ;
- Le cœur de métier du Parc de valoriser les ressources du territoire et d'appui au développement maîtrisé de l'offre touristique s'appuyant sur le paysage et le patrimoine ;
- L'accord de principe émis sur le présent projet par les techniciens des services financeurs lors du comité technique du 22 février 2022 ;
- L'avis favorable du comité de pilotage de l'Espace Valléen du Guillestrois Queyras du 1^{er} mars 2022 ;
- L'appel à projet 2018 du POIA, Objectif Spécifique 4 « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif » ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 005-250500600-20220329-2022_17-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_17
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : Développement d'une dynamique pédagogique et harmonisée autour du ski de randonnée

- Les missions du Parc sur la gestion intégrée des risques naturels et l'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne.

Le Comité syndical, réuni le 29 mars 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 28
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 28
Nombre de membres présents :	14	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

De porter un projet sur le développement d'une dynamique pédagogique et harmonisée autour de ski de randonnée ;

De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le programme Espace Valléen :

- Animation du projet (porté financièrement dans l'animation de la GIRN)
- Création d'un outil pédagogique, 28 000 € TTC
- Création d'une cartographie dynamique, 15 000 € TTC
- Actualisation de « montagne astuce », 3 000 € TTC
- Formation des socio-professionnels, 2 000 € TTC
- Mise en place de 3 écocompteurs

De solliciter l'Etat à hauteur de 40% et le Département à hauteur de 40% sur la totalité du projet ;

D'approuver le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant	HT/TTC	Porteur
ACTION 1 – Animation du projet			PNRQ/OTGQ
ACTION 2 - Création d'un outil pédagogique			PNRQ
Expertise sur les risques naturels	20 000	TTC	
Reconnaissance terrain par guide haute montagne	4 000	TTC	
Expertise dérangement hivernal	4 000	TTC	
ACTION 3 - Supports de sensibilisation et communication			
Cartographie dynamique	15 000	TTC	PNRQ
Intégration de la cartographie au site de destination	15 000	TTC	OTGQ
Actualisation montagne astuce	3 000	TTC	PNRQ
Création d'un plan des itinéraires de ski de randonnée	3 000		OTGQ
ACTION 4 - Animations pédagogiques (sur 2 ans)			
Formation des socioprofessionnels prescripteurs	2 000	TTC	PNRQ
Interventions prévention des risques	10 000	TTC	OTGQ
Interventions prévention dérangement hivernal	10 000	TTC	OTGQ
ACTION 5 - Equipements			
Balisage des itinéraires de ski de randonnée	10 000	TTC	OTGQ
Ecocompteurs	12 000	TTC	PNRQ
Etude de faisabilité de la station de ski de rando d'Aiguilles	40 000	TTC	Commune d'Aiguilles
TOTAL	148 000	TTC	

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_17
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : **Développement d'une dynamique pédagogique et harmonisée autour du ski de randonnée**

Dépenses par partenaire	Montant	HT/TTC
PNRQ	60 000	TTC
OTGQ	48 000	TTC
Commune d'Aiguilles	40 000	TTC

Nature des recettes	Montant	Taux
Etat	59 200	40%
Département	59 200	40%
Autofinancement	29 600	20%
<i>dont PNRQ</i>	12 000	
<i>dont OTGQ</i>	9 600	
<i>dont commune d'Aiguilles</i>	8 000	
TOTAL		100%

D'autoriser le Président et la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien l'action et signer tous documents utiles à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

